

AVIS PUBLIC

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (TROIS POSTES À COMBLER)

La Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse invite les citoyens et citoyennes de la Municipalité à soumettre leur candidature pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

Mandat du Comité consultatif d'urbanisme

Le mandat du Comité consiste à étudier et à faire des recommandations au Conseil municipal sur des projets relatifs au plan d'urbanisme, au schéma d'aménagement ainsi qu'aux programmes particuliers d'urbanisme.

Le Comité émet régulièrement des avis et des opinions sur les demandes de dérogations mineures ou sur des demandes de modification des règlements d'urbanisme en vigueur en matière de zonage, de lotissement et de construction. De plus, il donne des avis sur la présentation de projets de plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et de plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

Durée de mandat

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil municipal pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Critère d'admissibilité

- 1° Être résidant de Saint-Michel-de-Bellechasse;
- 2° Avoir un intérêt marqué pour l'aménagement et l'urbanisme de la Municipalité;
- 3° Être disponible pour siéger une fois par mois selon les besoins du Comité.

Candidature

Les personnes intéressées à présenter leur candidature doivent faire parvenir une lettre exposant leurs motivations et intérêts à siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme et un curriculum vitae, à l'adresse administration@stmicheldebellechasse.ca au plus tard le 7 décembre 2021.

Signature

Donné à : Saint-Michel-de-Bellechasse le : 23 novembre 2021



Caroline Nadeau, directrice générale